



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton			
Date	14 novembre 2021	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Couvert (Temp. : 2 °C) Pluie et vent 11 km/h Sud-Est			
État de la piste	Bonne (Variante 1 s)			
Nombre de courses	10	Nombre de course de qualification	2	Nombre total d'inscriptions 79
Total des paris mutuels	\$305,840			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Neil McCoag	Juge associé Sharla Coles	Juge associé Don Lawrence (à distance)
------------------------------------	-------------------------------------	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)

...

Bureau

Aucune question à traiter.

Des tests d'haleine par bandelette ont été utilisés.

Courses

Course 1 – Examen du bris d'allure survenu au #5 après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.
Aucune infraction signalée.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Examen des chevaux ayant fait des bris d'allure. Aucune infraction signalée.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – On a rappelé au conducteur du #4, (Daniel St Pierre), le fait de garder ses pieds dans les étriers en tout temps et de faire des actions de poignet uniquement. Rien d'autre à signaler.

Course 7 – **Enquête** après le départ.

Les conducteurs du #1, (Joshua Miller), et du #2, (Mike Healey), se sont accroché les roues dans le virage, occasionnant ainsi des obstructions aux chevaux arrière. Une discussion a eu lieu avec les deux cavaliers et le film a été examiné. Le conducteur du #1 a déclaré que le #2 était arrivé dans son parcours. Le conducteur du #2 a déclaré que le cheval concourant à l'intérieur était sorti, mais, comme les conditions météorologiques étaient mauvaises, il a eu de la difficulté à observer. L'angle fourni par la caméra de la tour de fond montre le #2 dévier vers l'intérieur et accrocher ses roues. Le #2, "Koloy DM", est arrivé en 2^e position et a été placé en 9^e position pour obstruction. Le conducteur, Mike Healey, s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours, à être purgée les 1, 2 et 3 décembre, inclusivement.

Décision #1523098

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/3RjXFQE02ss>

Course 8 – Le conducteur du #2, (Samuel Filion), s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100 par le juge au départ pour s'être trouvé à l'extérieur de la barrière de départ. La décision suivra.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations

Course 2 – Le #2, "Mister Godro" (2), pour \$8,000, par 9096-9205- Quebec inc., entraîneuse Stephane Pouliot.

Course 2 – Le #4, “Thundering Jim”, pour \$8,000, par Mathew McDonald, entraîneuse Ann-Marie Turenne.

Course 5 – Le #6, “Mortgage My Villa”, pour \$10,000, par Limco inc., entraîneur Victor Puddy.

Course 5 – “SOS Justified”, pour \$10,000, par le propriétaire-entraîneur Benoit Hebert.